

ANNEE ACADEMIQUE 2009-2010  
Séminaire d'histoire contemporaine annuel  
Profs. Alain Clavien, Claude Hauser et François Vallotton  
Assistante Raphaëlle Ruppen Coutaz  
Cours-séminaire destiné aux 2e et 3e années Bachelor

Vendredi 10h15-12h00  
Anthropole/salle 5081

## Les intellectuels en Suisse et en Europe 1840-1980: postures, itinéraires, sociabilités

### MODALITES D'ORGANISATION DU SEMINAIRE

Pour le semestre d'automne, l'enseignement est assuré par le Prof. François Vallotton et l'encadrement des étudiant·e·s par l'assistante Raphaëlle Ruppen Coutaz. Pour le semestre de printemps, l'enseignement est assuré par les Profs. Alain Clavien et Claude Hauser de l'Université de Fribourg.

Heures de réception François Vallotton:	sur rendez-vous (Anthropole/bureau 5090), francois.vallotton@unil.ch
Heures de réception Raphaëlle Ruppen:	sur rendez-vous (Internef/bureau 276.6), raphaelle.ruppencoutaz@unil.ch
Heures de réception Alain Clavien:	sur rendez-vous (Anthropole/salle 5081), alain.clavien@unifr.ch
Heures de réception Claude Hauser:	sur rendez-vous (Anthropole/salle 5081), claud.hauser@unifr.ch

### Conditions de participation

Afin d'obtenir l'accréditation de ce séminaire, les participant·e·s doivent prendre en charge une présentation orale et rendre un travail de séminaire écrit. Une présence régulière au séminaire **tout au long de l'année académique** est également exigée.

### Organisation du séminaire

Chaque semestre, le séminaire se déroulera en deux temps. Tout d'abord, une série de cours introductifs et de conférences aideront les étudiant·e·s à se familiariser avec les instruments méthodologiques et les approches propres au domaine de l'histoire des intellectuel·le·s. Puis, après une pause qui permettra aux participant·e·s d'approfondir le sujet qu'ils ont choisi et de travailler de manière rapprochée avec les enseignant·e·s, nous organiserons la présentation des séminaires sous la forme de **deux journées blocs** à la fin de chaque semestre (**11 et 12 décembre 2009, 28 et 29 mai 2010**).

### Présentation orale d'un sujet de séminaire (temps de parole : 30 minutes)

Les participant·e·s devront remettre **deux semaines** avant les journées blocs de présentation un **dossier de séminaire** comprenant:

- un plan détaillé de l'exposé
- une problématique succincte (une page A4, soit environ 2'700 signes)

- une bibliographie sélective respectant les normes de la section d'histoire
- des informations factuelles (biographiques, chronologiques, contextuelles)
- une sélection d'extraits de sources

L'ensemble de ce matériel, qui ne devrait pas excéder une **quinzaine de pages**, sera aussitôt mis à disposition des participant·e·s afin de servir de base à notre discussion commune. A cette occasion, chaque groupe aura droit à une **trentaine de minutes** pour présenter son sujet: un laps de temps limité qui obligera chacun·e à exposer de manière synthétique les résultats de sa recherche. Un dossier de séminaire bien pensé permet aussi de gagner du temps lors de la présentation orale.

### Séminaire écrit

Le travail écrit, qui exposera plus en détail l'un des aspects de la présentation orale, doit être rendu au plus tard **deux semaines après la présentation orale**. Il doit se présenter sous la forme d'un article scientifique, soit un texte suivi avec une introduction et une conclusion en relation avec la problématique, ainsi que les références bibliographiques en notes. **Il doit respecter les limites suivantes: env. 30'000 à 42'000 signes (inclus espaces et notes)**. Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sont refusés sans être corrigés. **Tout désistement entraîne l'impossibilité de se présenter aux examens**. Pour terminer, les travaux corrigés qui ont été jugés insuffisants sont sujets à remédiation. En cas de nouvelles insuffisances, la validation du séminaire n'est pas attribuée.

Lors de la remise du travail écrit, l'étudiant·e est tenu·e de fixer un **entretien de correction** avec les enseignant·e·s. Ce n'est qu'après la remise et la discussion du séminaire écrit que l'étudiant·e est en droit de demander la signature lui permettant de s'inscrire à l'examen. A cette occasion, il est conseillé de discuter du sujet d'examen.

### Examen

Le **sujet d'examen** porte sur un autre sujet que celui traité par l'étudiant·e lors de son séminaire. L'examen ne se focalise pas uniquement sur la thématique choisie, mais fait appel à **l'ensemble des connaissances acquises lors du séminaire**.

L'étudiant·e fait parvenir aux examinateurs un dossier d'examen de 5 à 10 pages maximum contenant :

- l'intitulé exact du sujet d'examen
- une problématique succincte (une page A4 soit environ 2'700 signes)
- une petite bibliographie (5-6 titres)
- une sélection d'extraits de sources

Ce dossier est exigé **pour l'examen oral comme pour l'examen écrit**. Il est à **disposition** de l'étudiant·e lors de sa préparation d'examen.